



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

psychiatres

Question écrite n° 1743

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la pénurie de psychiatres et plus encore de pédopsychiatres en milieu rural. Cette situation résulte davantage d'une inégalité de la répartition de ces professionnels de la santé que d'une insuffisance de médecins psychiatres. En moyenne nationale, on compte 24 psychiatres pour 100 000 habitants contre 8 psychiatres pour 120 000 habitants dans le nord de mon département. Pourtant, le nombre de consultations est 60 % supérieur à la moyenne nationale. La mauvaise répartition géographique des professionnels de la santé aggrave les inégalités en terme de santé publique et accélère la désertification médicale des zones rurales, les candidats aux postes de psychiatres publics préférant opter pour des zones déjà pourvues où la charge de travail est moindre. Les rapports et l'expérience de ces dernières années démontrent que des mesures réellement attractives doivent être prises pour conserver les praticiens en exercice et attirer des candidats en provenance de zones mieux pourvues. Dans ces conditions, il lui demande quelles sont les mesures qu'il entend mettre en oeuvre pour garantir aux patients des zones rurales un égal accès aux soins et favoriser une meilleure répartition des professionnels de la santé sur notre territoire.

Texte de la réponse

Les psychiatres, dont les effectifs sont passés de 8 418 au 1er janvier 1984 à 13 254 au 1er janvier 2000, soit une augmentation d'un peu plus de 57 % en 16 ans exercent l'une des spécialités médicales qui ont bénéficié de la forte augmentation des spécialistes. Au 1er janvier 2000, les psychiatres représentaient 13 % de l'ensemble des médecins français et 11,5 % des libéraux. Les effets du numerus clausus, relativement bas jusqu'en 1998 (3 583 postes), et les ajustements techniques nécessaires entre spécialistes et omnipraticiens et entre les 38 spécialités médicales dans lesquelles sont actuellement formés les internes, vont faire baisser les effectifs des psychiatres à 12 575 en 2005. Tous les pays européens, dont la montée démographique forte des années 70 est similaire à celle observée en France, connaîtront une baisse démographique souvent plus importante. Il est vrai que des déficits de psychiatres apparaissent d'ores et déjà dans certaines zones géographiques, compte tenu, notamment, de la libre installation des médecins en France et du fait que 2/3 des diplômés en psychiatrie choisissent d'exercer en libéral. Face à ces déficits et à la baisse démographique inéluctable et prévisible qui touchera l'ensemble du corps médical français et qui se situera vraisemblablement entre - 15 % et - 20 % à l'horizon 2020, le Gouvernement a confié une « mission sur la démographie médicale » au doyen de la faculté de médecine de Marseille, le professeur Yves Berland. La mission devrait rendre ses travaux d'ici le 15 novembre 2002. Elle devrait faire des propositions sur l'organisation de l'exercice des médecins et des différentes professions de santé pour garantir à la population un accès satisfaisant aux professions de santé.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1743

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 19 août 2002, page 2877

Réponse publiée le : 2 décembre 2002, page 4671